



Retour CSEC du 29 Juin 2023

1. Approbation du PV du 24 mars 2023

Les corrections des élus ont été approuvées à l'unanimité

2. Intervention du Président

Journées Mondiales du Don de Sang : François Toujas félicite les équipes pour la bonne tenue des JMDS, qui permettent d'avoir 100 000 CGR en stock aujourd'hui. Le taux de réalisation est de 98%, les résultats sont bons aussi bien en Maison du Don qu'en collectes évènementielles.

6500 Aphèreses dont 5400 pour le LFB ont été prélevées sur cette période, tout en maintenant les collectes de sang total.

L'inspection IGAS/IGF est terminée, les inspecteurs ont été présents durant 4 mois. Sur les recommandations du Président, ils ont également été en région pour s'imprégner de la réalité du terrain et ne pas voir uniquement les chiffres et la vision siège. Le rapport est provisoire, il n'a donc pas d'existence administrative tant que les décisions incombant au ministère n'ont pas été prises. Le président a toutefois assisté à la réunion de restitution. Il trouve le rapport très pragmatique et de qualité :

- Les missions historiques de l'établissement sont reconnues et non remises en cause surtout le modèle éthique.
- Y est souligné la responsabilité des tutelles dans le pilotage de notre modèle économique, à qui reviennent les décisions ? La direction générale du budget, la direction Générale de la Sécurité Sociale ? Ces sujets doivent être tranchés.
- Il pointe les limites du modèle économique de l'EFS celui-ci doit être revu et solidifié. Pour ce faire un refinancement est nécessaire et les investissements devront être planifiés à long termes.
- Le rapport indique qu'il doit y avoir une plus grande fluidité dans les échanges entre les tutelles, le LFB et l'EFS. La dépendance de la France en termes de médicaments dérivés du Sang s'est accrue et il y a urgence à augmenter la collecte de plasma d'aphérèse à destination du LFB.
- Il doit y avoir une plus grande cohérence entre l'IH Del et les hôpitaux.
- Une marge de progression existe sur certaines activités, en termes d'efficacité.
- L'EFS doit s'améliorer pour mieux analyser et anticiper les besoins en produits sanguins labiles.

Les ministres doivent travailler avec leurs équipes pour prendre les décisions adéquates. Une fois les décisions connues, le président s'adressera aux collaborateurs via une vidéo sur l'intranet national.

- **Départ F TOUJAS** : Le président sera auditionné le 12 juillet à la Commission des affaires sociales du sénat pour prendre un poste à l'ONIAM (Office National d'Indemnisation des Accidents Médicaux). Son départ est prévu aux alentours du 29/09.

3. Situation économique et financière 2023, comptabilité analytique 2022

En 2022 l'EFS affiche un résultat d'exploitation de -35.4M€ soit une diminution de 27.5M€ par rapport à 2021. La baisse d'activité est principalement dû à la baisse de 3.5% de cession de CGR.

La marge transfusionnelle de 156,3 M€ est en retrait de 17.6 M€. Les produits transfusionnels diminuent de 6.2M€ et les charges augmentent de 11.5M€, notamment la charge des personnels suite aux dernières revalorisations salariales.

La marge sur les activités associées est excédentaire de 4M€ (+1M€/2021) : principalement lié à l'augmentation de la marge des activités UPR 1.2M€, LABM 0.9M€, activités de soins 0.5M€. Cette dernière est à mettre en relation avec les 3 fermetures de centres de soin en 2022 (6 en 2021).

La marge de la recherche est de -12,9M€ en diminution de 1.3M€.

La marge des MTI est -3,1M€ en diminution de 900 000€ par rapport à 2021.

Les coûts support et administration sont de 179.5M€ en augmentation de 11.3 M€ principalement liée aux augmentations de salaires et aux dépenses informatiques.

La comptabilité analytique par produit est classée confidentielle et ne sera donc pas détaillée ici.

4. Point sur la situation économique de l'EFS à juin 2023

La situation s'est de nouveau dégradée, les cessions de CGR affichait -6,7% par rapport au budget, fin avril et -6% fin mai, cette tendance semble donc se confirmer.

Une nouvelle estimation de la courbe de trésorerie est présentée, celle-ci devrait aller au-delà des 20M€ de découvert autorisé à partir du 25/10/2023 et terminer l'année au 31/12 à -39M€.

L'EFS a fait une demande de subvention exceptionnelle de 60M€ pour pouvoir terminer l'année en évitant au maximum l'utilisation du découvert autorisé, car extrêmement coûteux.

Un budget rectificatif 2023 sera présenté au prochain Conseil d'Administration. Celui-ci est basé sur une baisse des CGR ré estimée à 4,5% et une baisse des cessions de plasma thérapeutique de 6%. La direction ne sait pas à ce jour si cette baisse non anticipée serait due à une éventuelle perte de marché des PL thérapeutiques.

Le budget 2023 était basé sur une augmentation des prélèvements de plasma d'aphérèse LFB de 30% par rapport au réalisé 2022, le budget rectificatif passe à 45%.

Les élus interpellent la direction sur la fréquentation des donneurs et d'autant plus en plasma.

La direction répond que l'absentéisme est en baisse, l'EFS retrouve doucement sa capacité opérationnelle mais reconnaît que les donneurs ne sont pas au rendez-vous.

La présidence milite pour trouver une solution rapide sur la promesse d'aide de l'état sur la trésorerie. Dans un deuxième temps, il faudra trouver un modèle économique équilibré avec des recettes liées à l'activité, des enjeux d'efficacité et des subventions pérennes.

Le timing est très serré, la trésorerie se maintient pour le moment en raison de la non réception de la facture EDF qui doit s'élever à 8M€, de l'encaissement du crédit impôt recherche et des quelques créances d'hôpitaux. La direction nous informe qu'elle a reçu les pénalités du LFB pour livraison de volumes insuffisants en 2022.

Le Conseil d'Administration est reporté au 21 juillet en espérant que les tutelles aient des solutions de financement, sinon celui-ci sera à nouveau décalé.

5. Politique d'alternance 2023, Bilan social 2022, Bilan formation 2022, indicateurs temps de travail 2022

Politique d'alternance :

L'EFS a pour objectif de maintenir 3% d'alternants dans ses effectifs, en 2022 cet objectif a été dépassé pour atteindre 4.3% soit 334 alternants.

La taxe d'apprentissage s'élève à 1 886 679€

La contribution à la formation professionnelle s'élève à 287 841€ celle-ci est versée directement aux établissements de formations de chaque région.

Les élus rappellent à la direction que de nombreux alternants, tiennent des postes à la place des personnels manquants, et ont très peu de temps à consacrer à leur mémoire. Les tuteurs identifiés et formés sont parfois localisés sur d'autres sites voire d'autres régions, les alternants sont alors livrés à eux-mêmes ou dans les mains de personnel non formés à cet effet. Pire, fait nouveau, certains alternants mettent fin à leur contrat d'alternance avant la fin, les privant de diplôme : ceci est inacceptable !

Les alternants mal reçus font de mauvais retour de l'EFS dans leur école et auprès de leurs camarades. Il en est de même pour les internes. Non seulement les personnels de l'EFS ne restent plus, mais les potentiels futurs salariés sortant de l'école ne voudront pas venir travailler à l'EFS.

La direction prend le point.

Bilan formation

Le taux d'accès à la formation est de 79%. Il y a eu 19 779 stagiaires et 149 020 heures de formation en 2022.

Cela représente 6% des employés, 71% des TAM, 9% des cadres médicaux et 14% des cadres non médicaux. Une réflexion doit être menée sur l'offre de formation des catégories employés.

Durée des formations :

- Inférieur à 4h 52%
- De 4 à 7 h 23%
- De 7 à 21h 21%
- Supérieur à 21h 4%

On note un large déploiement des formations e-learning, néanmoins il faudrait pouvoir distinguer les formations où le salarié est seul devant son écran de celles en classe virtuelle.

Les élus alertent la direction sur le fait que les 0-5 ans d'ancienneté consomment une bonne partie du plan de formation, ce phénomène est accentué avec le turn-over grandissant. Les élus demandent la mise en place de formation intermédiaire pour les techniciens en milieu de carrière, qui s'apparenterait à une mise à niveau.

La direction indique que le travail d'homogénéisation sur le contenu des formations, fait par campus arrive à son terme. Le pôle formation va pouvoir se pencher sur ces problématiques. Suite à une question, la direction affirme que Campus a obtenu son agrément DPC.

Bilan social 2022 :

Effectif : au 31 décembre, l'EFS compte 8304 CDI ,570 CDD, 260 MAD et 628 intérimaires soit 9 762 salariés.

On note une augmentation de l'effectif CDI temps plein, une diminution forte du personnel intérimaire et une augmentation du nombre de CDD. Pour rappel les alternants sont compris dans les CDD. Le nombre de salariés augmente de 50 ETP par rapport à 2021.

Néanmoins il y a toujours un turn-over important : 28% des CDI ont moins de 5ans d'ancienneté.

L'effectif à temps partiel tend à diminuer, surtout les petits temps partiels entre 50% et 80%.

On observe une augmentation du nombre de cadres médico-techniques, et d'IDE. Les techniciens de laboratoires sont plafonnés au minimum requis mais avec moins de turn-over que les IDE. Il y a une forte croissance des cadres supports +30%, surtout localisés au siège.

Le taux de sortie est en moyenne de 10%, 1 personne sur 10 quitte l'EFS ! Les départs en retraite sont stables, le taux de licenciements et les ruptures conventionnelles sont en légères augmentation. Mais 57% des sorties sont des démissions. Le taux de démission était de 2,6% en 2018, ne cesse d'augmenter jusqu'à atteindre 4,3% en 2022. Les salariés concernés ne sont pas uniquement les jeunes recrues mais aussi des salariés de 40-45 ans.

L'augmentation des ruptures de période d'essai à l'initiative de l'employeur est également en hausse.

Le taux d'absentéisme est de 8.9%, en constante augmentation ses dernières années.

Le nombre d'arrêt maladie a augmenté de 44% par rapport en 2021 ! Syndex nous indique que ces chiffres s'inscrivent au-delà de la tendance nationale. Les absences maladies représentent l'équivalent de 563 ETP Annuel.

Les personnels de moins de 30 ans représentent 20% des arrêts maladies alors qu'ils ne représentent que 14% des effectifs. Ce phénomène suit la tendance nationale.

Les élus alertent la direction sur la dégradation perpétuelle des conditions de travail.

Indicateurs temps de travail 2022

La direction nous présente les indicateurs temps de travail :

- 1084 salariés ont réalisé des semaines de plus de 44h, dont 228 ont dépassé les 48h/sem. En légère diminution par rapport à 2021.

- 3375 salariés ont travaillé des journées de plus de 10h, dont 1184 des journées de plus de 12h.
 - presque 50% des cadres autonomes ont dû faire des journées de plus de 12h.
 - 26% des temps partiels ont été amenés à dépasser les 35h /sem.
 - Le nombre de personnels contraint de travailler les dimanches et jours fériés est en constante augmentation ces dernières années.
 - 477 salariés ont eu moins de 9 h de repos après une intervention d'astreinte
 - 11% des cadres autonomes ne parviennent pas à poser leur JNT et congés annuels, à ce titre 1247 journées ont été perdues en 2022.
 - 243 782h ont été générées chez les salariés à temps plein, c'est 40 000h de plus qu'en 2021 ! Et 105 768h pour les temps partiels.
- Le constat est toujours aussi alarmant et la direction n'a toujours pas de plan d'action !

Les élus font remarquer qu'il manque un indicateur sur le suivi du repos des 36h hebdomadaire. Celui-ci figure au code du travail et n'est jamais suivi.

La direction vérifiera.

6. Information et consultation sur le projet de Décret portant sur l'évolution de la réglementation de certaines qualifications des personnels

La direction présente une modification apportée depuis le dernier CSEC : Suppression du paragraphe incluant les techniciens de laboratoire pour le prélèvement d'aphérèse.

Déclaration FO :

« Nous sommes consultés ce jour sur une modification de décret demandée par l'établissement.

Jusqu'à présent, les seules modifications demandées faisaient suite à un problème majeur de recrutement de médecins au sein de l'établissement et donc à la mise en difficulté pour l'établissement de maintenir une offre de collectes nécessaire aux besoins transfusionnels.

Ce projet supprime notamment l'ancienneté de deux ans requis pour les infirmières de supervision pour la surveillance des collectes de sang total en TMC, qui auront validé leur habilitation délivrée par l'EFS.

Ce projet permet également le prélèvement par aphérèse par les étudiants en médecine ayant validé la deuxième année du deuxième cycle des études médicales, et surtout autorise la TMC pour les collectes d'aphérèse, ce qui va permettre aux sites fixes de fonctionner sans médecin sur place.

Si sur ces deux points on peut comprendre que l'établissement essaie d'éviter les fermetures de sites fixes par manque de médecins et parce que le retour d'expérience sur la TMC en collecte de sang total est plutôt satisfaisant, FO n'y voit pas là d'opposition, si les formations proposées, tant sur la durée que sur le contenu, sont à la hauteur de ce qui est demandé aux infirmières de supervision. Par contre, comme nous vous l'avons déjà demandé, vous devez positionner ces personnels en catégorie cadre. Nous vous rappelons que ces personnels vont remplacer des médecins, garantir l'application des procédures et encadrer la collecte dans son fonctionnement, comme un cadre le ferait.

Cependant, le problème majeur pour FO sur ce projet de décret, est l'introduction par l'EFS d'un article sur la continuité d'activité pour les services de préparation, de qualification biologique des dons et surtout toute l'activité de prélèvement. En effet, l'établissement, avec ce texte, pourra organiser des collectes les dimanches ou les jours fériés, avec pour conséquence une dégradation de la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Cette liberté d'organisation permettra également à l'établissement d'ouvrir n'importe quel service un dimanche ou un jour férié, sous couvert de la nécessité de garantir les stocks de produits sanguins. De plus, l'EFS pourra à tout moment assigner du personnel pour assurer cette continuité d'activité, faisant fi de notre accord temps de travail et de notre convention collective.

Aujourd'hui, les contraintes du travail du samedi et les changements incessants de planification sont déjà un frein au recrutement et au maintien du personnel en place. Comment attirer du monde si on peut vous faire travailler et assigner à tout moment ?

Nous réitérons notre demande forte de supprimer cet alinéa avant la publication de ce décret. En l'état, FO donne un avis plus que défavorable.

Les élus FO du CSEC voteront par conséquent contre ce projet de décret. »

Vote contre à l'unanimité.

7. Information en vue d'une consultation sur le projet d'extension de la téléassistance médicale (TMC) en dons d'aphérèse.

Un complément de formation est prévu sur la supervision, avec mise en condition.

Pour valider le déploiement, 5 collectes devront se dérouler sans que le médecin n'ait à intervenir physiquement.

Les élus : Y aura-t-il un appel à volontariat et un droit au remords à 3 mois,

La direction : L'IDE de supervision n'a pas à intervenir sur les incidents graves et malaises, il n'y a donc pas de changement de périmètre de leur activité, les IDE de supervisons prendront donc, d'office la supervision de collecte TMC avec apherese. Des accompagnements des personnels seront déployés pour les rassurer avant la mise en routine.

Les médecins TMC devront suivre une formation socle sur les prélèvements d'aphérèse, la direction rappelle qu'en cas de malaise avec signe de gravité il est prévu d'appeler directement le 15.

8. Questions diverses

ISO 9001 : Les élus s'interrogent sur l'abandon de cette norme, conséquence, coût ?

La direction répond que la norme ISO 9001 avait été mis en place en 2012 pour structurer l'établissement, aujourd'hui les activités travaillent sous couverts des normes COFRAC, bonnes pratiques transfusionnelles etc... Il n'est donc plus jugé nécessaire de faire la demande de renouvellement d'agrément ISO cette année d'autant plus qu'elle est couteuse.

FO demande la liste des primes non conventionnelles versées par nature, région et emploi repère.

Réintégration des personnels non vaccinés : Certains ont repris leur poste, mais il y a eu également des démissions et il reste 4 arrêt de travail.

Prochain CSEC mercredi 06 septembre 2023.